

LA FERTE ALAIS ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

21 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26

OBJET:

Recrutement d'un apprenti – secteur « Animation »

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture Le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents: Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE
KERGOMMEAUX

Etaient Absents: Laure CHENU

RECRUTEMENT D'UN APPRENTI – SECTEUR « ANIMATION »

Madame le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public.

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDERANT l'avis donné par le Comité Technique, en sa séance du 23 septembre 2021,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances du 26 septembre 2021,

<u>LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE</u> L'UNANIMITE

- AUTORISE le recours au contrat d'apprentissage,
- **DÉCIDE** de conclure dès le 27 septembre 2021 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

No	2021	9	77

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Animation	1	BPJEPS LTP	1 AN

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire, Mariannick MORVAN

